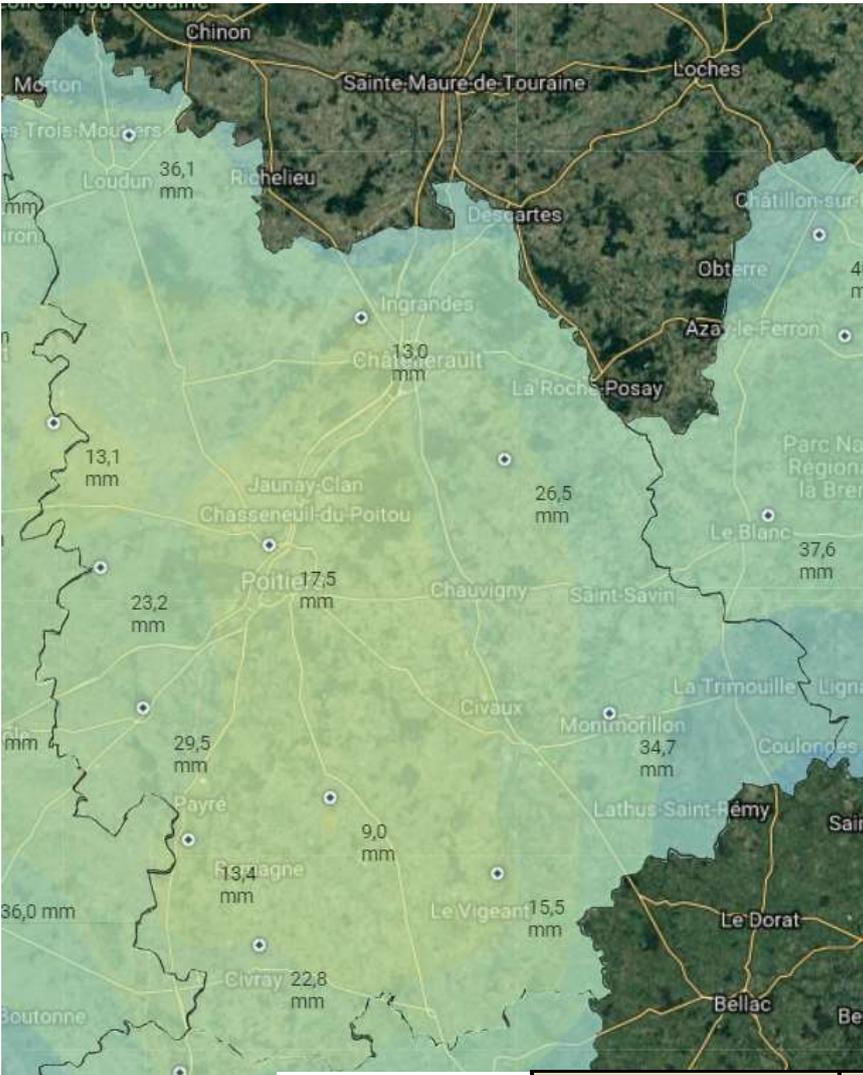


METEO



PLUVIOMETRIE

La carte ci-contre vous présente les cumuls de pluie depuis le 1^{er} juillet sur l'ensemble du département de la Vienne. Les valeurs indiquées sur la carte sont issues des mesures des stations météo suivies par MétéoFrance.

TEMPERATURE & ETP

Le tableau ci-dessous présente des cumuls d'évapotranspiration (ETP) et de température en base6.

Le cumul d'ETP présenté est réalisé depuis le 1^{er} juillet et jusqu'au 18 juillet inclus.

Les cumuls de températures en Base6 sont réalisés depuis les trois dates indiquées et jusqu'au 18 juillet inclus.

Depuis le -->	Cumul ETP (mm)	Cumul B6 (°C)		
	01-juil	01-juil	05-juil	10-juil
Archigny	96,4	286,7	217,2	137,5
Benassay	101,2	291,6	222,4	140,7
Poitiers	103,1	290,8	220,5	139,4
Brux	96,0	288,0	219,2	139,7
Civray	97,0	293,6	223,1	142,3
La ferriere	96,6	289,2	218,3	138,6
Loudun	96,4	289,1	219,0	136,1
Lusignan	92,2	273,6	205,2	126,4
Montmorillon	94,4	290,2	221,3	140,5
Thure	97,5	302,5	230,7	146,8
Le Vigeant	91,7	280,6	211,8	133,2

CAMPAGNE IRRIGATION 2018

Accès à l'eau

Bassin CLAIN

La rivière **Clouère** est toujours à **-50%**.

A partir de **lundi prochain, 8h** :

La rivière **Boivre** passe à **-50%**.

La rivière **Vonne** passe à **-50%**.

La rivière **Auxances** passe à **-30%**.

La nappe **La Charpraie** passe à **-30%**.

Bassin DIVE DU NORD

La police reprend la main,

Pouancay passe à **-50%**.

Tous les prélèvements ayant comme indicateur Pouancay devront respecter le VHR50 à **partir de lundi 8h**.

Rappel réglementaire

QUOI FAIRE EN CAS DE PANNE DE COMPTEUR ?

Vous avez 7 jours pour prévenir la DDT. Pour cela, il faut envoyer un message à l'adresse mail suivante : ddt-irrigation@vienne.gouv.fr

Vous avez alors 1 mois pour réparer ou changer le compteur. Durant cette période vous devez être en mesure d'estimer le volume que vous allez consommer. En général, c'est la méthode de calcul suivante qui est utilisée :

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Débit} \\ \hline \text{Pompage} \\ \hline \text{(m3/h)} \\ \hline \end{array} \times \begin{array}{|c|} \hline \text{Nombre Heure} \\ \hline \text{de} \\ \hline \text{fonctionnement} \\ \hline \text{(heure)} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{Volume} \\ \hline \text{(m3)} \\ \hline \end{array}$$

Concernant l'agence de l'eau, il suffira de leur indiquer au moment de la déclaration de fin d'année.

EVENNEMENT

A vos plannings pour rencontrer nos partenaires

Plateforme Maïs Poitou-Charentes Vendée Génétique, Agronomie & Innovation



**Retrouvez-nous pour
une matinée technique**
Jeudi 13 Septembre
À 9h00, 8 rte de la Gannerie
86170 CISSE

Thèmes abordés :

- La génétique DEKALB
- Maïs et agronomie
- Les solutions DEKALB SMART
- Maïs et traitement de semences
- Agriculture numérique : Climate FieldView TM

**La rencontre sera suivie
d'un buffet champêtre.**

***Cultivez votre réussite**

Inscription | par mail : poitou.charentes@monsanto.com | **avant le 10/ 09**

Vos contacts : Tevaï Chapas – 06.72.14.37.27 // Camille Bos – 06.85.92.39.02

Tableau de SUIVI des CONDITIONS d'ACCES à la RESSOURCE pour le bassin du Clain

CLAIN RIVIERE	JUILLET				AOUT
	du 2 au 8	du 9 au 15	du 16 au 22	du 23 au 29	du 30 au 5
Dive du Sud - Voulon Neuil	■	■	■	■	
Clain - Voulon Petit Allier	■	■	■	■	
Vonne - Cloué	■	■	■	■	
Clouère - Château-Larcher	■	■	■	■	
Clain - Poitiers	■	■	■	■	
Boivre - Vouneuil sous Biard	■	■	■	■	
Auxance - Quinçay	■	■	■	■	
Pallu - Saint Martin la Pallu	■	■	■	■	
CLAIN NAPPE					
Puzé	■	■	■	■	
Chabournay	■	■	■	■	
Villiers	■	■	■	■	
Les Lourdines	■	■	■	■	
La Raudière	■	■	■	■	
La Cagnoche	■	■	■	■	
La Preille	■	■	■	■	
Choué Brossac	■	■	■	■	
Rouillé	■	■	■	■	
Bréjeuille 1 Supra	■	■	■	■	
Bréjeuille 2 Infra	■	■	■	■	
Les Renardières	■	■	■	■	
Le Bé de Sommières	■	■	■	■	
Les Saizines	■	■	■	■	
La Charpraie	■	■	■	■	
La Petit Chez Dauffard	■	■	■	■	
Fontjoise	■	■	■	■	
La Vallée Moreau	■	■	■	■	
Lavoir des Roches Prémaries	■	■	■	■	
Sarzec	■	■	■	■	

■	Pas de restriction
■	Respect du VHR 70 (-30%)
■	Respect du VHR 50 (-50%)
■	Interdiction

Tableau de SUIVI des CONDITIONS d'ACCES à la RESSOURCE pour les bassins : de la Dive du Nord, de la Vienne, de la Veude et du Negron, de la Gartempe, de l'Anglin, de la Creuse, de la Charente et de la Sèvre Niortaise

	JUILLET				AOÛT
	du 2 au 8	du 9 au 15	du 16 au 22	du 23 au 29	du 30 au 5
DIVE DU NORD					
Pouancay (RIVIERE et 1ère NAPPE)			OUGC		
Cuhon 2 (NAPPE superficielle = 1ère NAPPE)					
Cuhon 1 (NAPPE PROFONDE = 2ème NAPPE)					
VIENNE					
Lussac les Châteaux (RIVIERE et NAPPE)					
Ingrandes sur Vienne (RIVIERE et NAPPE)					
Pont de Besse (ENVIGNE - RIVIERE et NAPPE)					
Moulin des Halles (OZON - RIVIERE et NAPPE)					
VEUDE et NEGRON					
Lémeré (37) (RIVIERE et 1ère NAPPE)					
Cuhon 1 (NAPPE PROFONDE = 2ème NAPPE)					
GARTEMPE					
Vicq sur Gartempe (RIVIERE et NAPPE)					
Montmorillon (RIVIERE)					
Moulin de Remerle (ANGLIN - RIVIERE)					
CREUSE					
Leugny (RIVIERE et NAPPE)					
CHARENTE					
Vindelle (La Côte)					
La Bonnardelière (NAPPE)					
SEVRE NIORTAISE					
Pont de Ricou (RIVIERE et NAPPE)					
Saint Coutant (NAPPE)					
Pamproux (NAPPE)					

	Pas de restriction
	Respect du VHR 70 (-30%)
	Respect du VHR 50 (-50%)
	Interdiction